

Gymnase Fontaine Ecu - Réfection d'étanchéité et renforcement de l'isolation thermique

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Le gymnase Fontaine Ecu a été construit en 1969.

A la suite de fuites, de nombreuses interventions ont été réalisées, en particulier à partir de 1985, mais l'étanchéité de ce bâtiment n'a jamais été refaite.

Il apparaît donc nécessaire pour la bonne conservation du patrimoine, de procéder à la réfection complète de l'étanchéité, et de prévoir en même temps un complément d'isolation.

Les services techniques municipaux qui ont conduit l'étude ont estimé ces travaux à 270 000 F TTC.

La Commission des Sports qui s'est réunie le 18 mai dernier, a émis un avis favorable à ce projet.

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver l'opération présentée,
- autoriser M. le Député-Maire à signer le marché à intervenir ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires, ceci dans la limite des crédits inscrits au budget,
- solliciter les participations financières de la Région et du Département,
- inscrire les subventions, dès réception des arrêtés attributifs, en dépenses au chapitre 903.51/232.89506 service 33000 du budget supplémentaire de l'exercice courant et en recettes au chapitre 903.51/1052.1053.89506 service 33000 du même budget,
- s'engager à financer la part à la charge de la Ville sur les crédits inscrits au BP 1989 sur le chapitre 903.51/232.89506 service 33000.

Après en délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, les propositions du Rapporteur.